



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 20 mai 2009 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe et M^c Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2009-773

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUES LES 5 ET 6 MAI 2009

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance spéciale et de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 5 et 6 mai 2009 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2009-774*

MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 427-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 000 000 \$ POUR FINANCER LA PHASE IV DU PROGRAMME DE RÉNOVATION QUÉBEC 2007-2008 DANS LE BUT DE RÉDUIRE LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 100 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 427-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 2 000 000 \$ pour financer la phase IV du Programme rénovation Québec 2007-2008 a été adopté le 13 novembre 2007;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du programme initial, la dépense était répartie également entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a convenu de modifier la répartition de l'enveloppe budgétaire comme suit :

Ville de Gatineau	900 000 \$
Société d'habitation du Québec	1 000 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier un règlement par résolution, lorsque cette modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier le règlement numéro 427-2007 comme suit :

1^o Par le remplacement, dans le titre, du chiffre « 2 000 000 \$ » par le chiffre « 1 900 000 \$ ».

2^o Par l'insertion, à la suite du quatrième considérant, du texte suivant :

« **CONSIDÉRANT QUE** les parties ont convenu de répartir l'enveloppe budgétaire comme suit :

Ville de Gatineau	900 000 \$
Société d'habitation du Québec	1 000 000 \$ »

3° Par le remplacement, sous la colonne « Ville de Gatineau » du deuxième alinéa de l'article 1, du chiffre « 1 000 000 \$ » par le chiffre « 900 000 \$ ».

4° Par le remplacement, aux articles 2 et 3, du chiffre « 2 000 000 \$ » par le chiffre « 1 900 000 \$ ».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-775

SOUSSION 2009 SP 090 - LES CONSTRUCTIONS B.G.P. - 6958001 CANADA INC. - STRUCTURE DE DÉRIVATION DU RUISSEAU MOORE – SERVICE DE L'INGÉNIERIE - 793 915,01 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Constructions B.G.P. – 6958001 Canada inc., 139, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7 pour les travaux de construction d'une structure de dérivation du ruisseau Moore, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission au montant total approximatif de 793 915,01 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 mars 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à la réception du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30274-016-71809	74 458,25 \$	Réfection - Réseau d'égouts et d'aqueduc - Drainage - Ruisseau Moore
06-30335-018-71810	684 288,87 \$	Réseau d'égouts et d'aqueduc - Ruisseau Moore
04-13493	35 167,89 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30335-023	684 288,87 \$		Réseau d'égouts et d'aqueduc - Amendement numéro 1
06-30335-018		684 288,87 \$	Réseau d'égouts et d'aqueduc - Ruisseau Moore

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-776

SOUSSION 2009 SP 141 - SCELLEMENTS J.F. INC. - TRAITEMENT DE FISSURES 2009 - SERVICE DE L'INGÉNIERIE - 345 295,48 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Scellements J.F. inc., 825, rue Fernand-Dufour, Québec, Québec, G1M 3B2 pour le traitement de fissures au prix unitaire de 1,65 \$ du mètre linéaire, incluant les taxes, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 345 295,48 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 29 avril 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30613-002-71811	330 000,00 \$	Réfection du réseau routier - Traitement de fissures
04-13493	15 295,48 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-777*

RÈGLEMENT NUMÉRO 481-1-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 481-2008 RELATIF À L'ENFOUISSEMENT DES UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE PROJET CÔTEAU ST-GEORGES, PHASES 2 ET 4 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME DE 205 000 \$, DE MODIFIER LES LIMITES DU BASSIN DE TAXATION ET DE MODIFIER LE PHASAGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 481-1-2009 modifiant le Règlement numéro 481-2008 relatif à l'enfouissement des utilités publiques dans le projet Côteau St-Georges, phases 2 et 4 dans le but d'y attribuer une somme de 205 000 \$, de modifier les limites du bassin de taxation et de modifier le phasage.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-778*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL - DOMAINE PETER BOUWMAN, PHASE 1C - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Construction J.P.B. Bouwman et fils inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros 4 242 611 et 4 246 216 au cadastre du Québec, étant la phase 1C du projet Domaine Peter Bouwman;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Construction J.P.B. Bouwman et fils inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Domaine Peter Bouwman, phase 1C :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Construction J.P.B. Bouwman et fils inc. concernant le développement domiciliaire Domaine Peter Bouwman, phase 1C, sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés au plan préparé par monsieur Daniel Handfield, arpenteur-géomètre, le 15 septembre 2008, minute 11884;
- de ratifier les requêtes présentées par la compagnie Construction J.P.B. Bouwman et fils inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme CIMA+;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égout en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance avec résidence, des travaux précités à la firme CIMA+ et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Qualitas Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service de l'ingénierie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-779

SOUSSION 2008 SI 146 - RÉSILIATION DU CONTRAT - CONSTRUCTION DJL INC. - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD LA VÉRENDRYE ET DE LA RUE PAQUETTE - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1400 en date du 10 septembre 2008, adjugeait un contrat à la firme Construction DJL inc. pour les travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard La Vérendrye et de la rue Paquette;

CONSIDÉRANT QUE le comité plénier, en date du 14 avril 2009, a convenu de ne pas effectuer le réaménagement de l'intersection mentionnée au paragraphe précédent, comme proposé par le Service de l'ingénierie, le tout suite à de fortes pressions populaires contre le projet de réaménagement retenu :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie le contrat adjugé à la firme Construction DJL inc. pour les travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard La Vérendrye et de la rue Paquette.

Adoptée

CE-2009-780

SOUSSION 2009 SP 100 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉTUDE DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS DU BASSIN 110 - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Dessau inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation d'études des réseaux d'égouts du bassin 110 du secteur de Gatineau pour un montant total de 108 603,81 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 avril 2009, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80002-029-71812	71 830,05 \$	Honoraires professionnels - Génie - Étude de drainage - Autres projets
18-90002-024-71813	31 962,96 \$	Honoraires professionnels - Routier, égout et aqueduc - Étude des bassins de drainage - Plan directeur
04-13493	4 810,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-781

SOUSSION 2009 SP 116 - LES ENTREPRISES FORMES ET JEUX P.E.B. INC. - JEUX D'EAU - PARCS DU PLATEAU, ÉMILE-ZOLA ET DE LA RIVIERA - SERVICE DE L'INGÉNIERIE - 231 673,16 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES, DE VAL-TÉTREAU ET DES RIVERAINS - ALAIN RIEL, ALAIN PILON ET DENIS TASSÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Les Entreprises Formes et Jeux P.E.B. inc., 3249, rue Jean-Béraud, Laval, Québec, H7T 2L2 pour la fourniture et l'installation de jeux d'eau dans divers parcs municipaux au montant de 231 673,16 \$, incluant les taxes, et désigne ce dernier comme fournisseur exclusif auprès duquel devra s'approvisionner l'entrepreneur responsable des travaux d'aménagement pour acquérir les jeux d'eau, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 avril 2009, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage, et ce, pour les parcs du Plateau, Émile-Zola et de la Riviera, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 en date du 8 octobre 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30616-007-71814	70 975,62 \$	Aménagement de parcs - Honoraires professionnels - Parc Riviera
06-30616-032-71815	70 921,74 \$	Aménagement de parcs - Honoraires professionnels - Parc Émile-Zola
06-30616-033-71816	79 513,42 \$	Aménagement de parcs - Honoraires professionnels - Parc du Plateau
04-13493	10 262,38 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-782

SOUSSION 2009 SP 049 - PAVAGE GAUVREAU LTÉE - COUPES ET RAPIÉÇAGES D'ASPHALTE - SERVICE DE L'INGÉNIERIE - 365 037,75 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Gauvreau ltée, 171, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6M2 pour effectuer les divers travaux reliés aux coupes et rapiéçages d'asphalte sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 365 037,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 avril 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution et se terminera le 30 novembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30613-003-71817	348 867,75 \$	Réfection du réseau routier - Rapiéçages
04-13493	16 170,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-783

SOUSSION 2009 SI 123 - ÉGOUT DE LA CAPITALE INC. 676768-1 - NETTOYAGE D'URGENCE ET PRÉVENTIF DU RÉSEAU D'ÉGOUTS - SECTEURS DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - SERVICE DE L'INGÉNIERIE - 45 714,38 \$ ANNUELLEMENT - CONTRAT D'UN AN AVEC POSSIBILITÉ DE RENOUVELLEMENT D'UNE ANNÉE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Égout de la Capitale inc., 1692, rue Routhier, unité C, Gatineau, Québec, J8R 3Y7 pour le nettoyage d'urgence et préventif du réseau d'égout dans les secteurs de Masson-Angers et de Buckingham au tarif horaire apparaissant au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 45 714,38 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée en date du 14 avril 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat est d'une durée d'un an avec possibilité de renouvellement d'une année. Les prix soumis demeureront en vigueur pour une période d'un an à compter de la date de la présente résolution, ils seront alors révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation – Catalogue 62-001.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2010, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41510-521-71818	43 689,38 \$	Entretien - Réseau d'égouts - Entretien et réparations des infrastructures
04-13493	2 025,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-784*

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DE LA FÊTE D'ANTAN, DU RENDEZ-VOUS DES SAVEURS DE L'OUTAOUAIS ET DU DÉFILÉ DU PÈRE NOËL DE GATINEAU POUR L'ANNÉE 2009 - 42 000 \$ EN CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ET 9 270 \$ EN SERVICES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, suite à l'adoption du budget 2009, a identifié la contribution financière ainsi que la contribution en services pour l'ensemble des fêtes et festivals;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2009-163 en date du 10 février 2009, a déjà approuvé le soutien des fêtes et festivals pour la période de janvier jusqu'au début septembre pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM-2009-163 adoptée le 10 février 2009, stipulait que la Division des fêtes et festivals devait déposer des recommandations en ce qui a trait au Rendez-vous des saveurs de l'Outaouais ainsi qu'au Défilé du père Noël de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'analyse des demandes de soutien le 3 décembre 2008, le comité des fêtes et festivals s'est dit favorable à octroyer un soutien à la Fête d'antan, conditionnellement à ce que l'organisme se conforme aux critères d'admissibilité de la politique de soutien;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme s'est conformé aux exigences du Comité des fêtes et festivals;

CONSIDÉRANT QUE la mise en application du nouveau cadre financier de la politique de soutien aux fêtes et festivals, adopté par la résolution numéro CM-2008-230 en date du 11 mars 2008, s'applique à ces fêtes et festivals;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des fêtes et festivals a étudié les demandes de soutien de la Fête d'Antan, du Rendez-vous de saveurs de l'Outaouais et du Défilé du père Noël de Gatineau, lors de sa rencontre du 26 mars 2009, et est d'accord avec les recommandations :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver les contributions financières et les services mentionnés ci-dessous pour la réalisation de la Fête d'Antan, du Rendez-vous des saveurs de l'Outaouais et du Défilé du père Noël de Gatineau :

Événements / Organismes	Contributions		Services		
	\$	Budget	\$	Description	Budget
Fête d'Antan / Corporation du Musée d'Aylmer inc.	10 000 \$	71529	1 000 \$	Salaires cols bleus	71526
			1 000 \$	Salaires policiers	71529
			3 000 \$	Soutien technique	71529
Sous-total	10 000 \$		5 000 \$		
Rendez-vous des saveurs / Corporation Le rendez-vous des saveurs de Gatineau	20 000 \$	71529	316 \$	Cotisation-Abonnement	71050
			684 \$	FEQ	19100
				Prime d'assurance	
Sous-total	20 000 \$		1 000 \$		
Défilé du père-Noël / Corporation du Défilé du père-Noël de Gatineau	12 000 \$	71529	500 \$	Salaires cols bleus	71526
			2 000 \$	Salaires policiers	71529
			770 \$	Prime d'assurance	19100
Sous-total	12 000 \$		3 270 \$		
TOTAL	42 000 \$		9 270 \$		

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les protocoles d'entente aux fins de la présente.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et noms apparaissant au tableau ci-dessus, selon les termes et conditions stipulés aux protocoles d'entente à intervenir avec ces organismes, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Module de la culture et des loisirs.

Les organismes s'engagent à fournir à la Division des fêtes et festivals du Module de la culture et des loisirs, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale (3 000 000 \$) et s'engagent également à dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Les fonds à cette fin, au montant de 9 270 \$ représentant la contribution en services de la Ville de Gatineau, seront pris à même les postes budgétaires identifiés au tableau ci-dessus.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71529-971	42 000 \$	Autres festivals et fêtes de quartier - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-785*

CHANGEMENT DE MANDATAIRE POUR L'ORGANISATION DU « CONCOURS FLEURIR GATINEAU »

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du parc floral se retire de l'organisation du « concours Fleurir Gatineau »;

CONSIDÉRANT QU'il reste encore un an au protocole « Concours Fleurir Gatineau » qui lie la Ville et le parc floral;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais accepte de prendre lieu et cause dans l'organisation du « Concours Fleurir Gatineau » aux mêmes conditions que prévoyait le protocole signé le 30 mai 2007 par la Corporation du parc floral et la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'addenda au protocole d'entente « Concours Fleurir Gatineau » en annexe;
- d'accorder à la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais une contribution financière de 25 654,20 \$ pour le mandat de l'édition 2009 du « Concours Fleurir Gatineau » ainsi qu'un montant de 6 967,68 \$ pour la campagne de promotion qui sera assumée par la Ville de Gatineau. Ces montants ont été ajustés en tenant compte de l'indice des prix à la consommation de la région de l'Outaouais, tel que requis par le protocole;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 25 654,20 \$ à la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais dans les 15 jours de la signature du protocole d'entente, à l'attention de monsieur Jean Desaulniers, président, au 390, boulevard Maloney Est, C. P. 84093, Gatineau, Québec, J8P 7R8 sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Module de la culture et des loisirs;
- d'autoriser le trésorier à ajouter la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais sur sa police d'assurance responsabilité civile dans le cadre du « Concours Fleurir Gatineau ».

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59200-349	6 659,03 \$	Fleurir Gatineau - Autres dépenses de publicité et d'information
02-59200-971	25 654,20 \$	Fleurir Gatineau - Contributions
04-13493	308,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-786*

VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 2 000 \$ AUX PRODUCTIONS MUSICALES L'ARTISHOW POUR LE SPECTACLE INTERGÉNÉRATIONNEL : LE JAZZ D'UNE GÉNÉRATION À L'AUTRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-1289 en date du 9 décembre 2008, adoptait un budget de 215 000 \$ pour le plan d'action famille pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur du budget famille, un montant de 15 000 \$ est réservé pour des projets intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE le groupe Artishow réalise un spectacle de jazz intergénérationnel;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres soutient ce projet;

CONSIDÉRANT QU'en collaboration avec la Commission jeunesse, Artishow développera un partenariat afin de rendre accessible aux jeunes de milieux défavorisés, leur participation à des comédies musicales produites par Artishow :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de verser une contribution financière dans le cadre du soutien aux initiatives du milieu aîné - Volet intergénérationnel, soit un montant de 2 000 \$ aux productions musicales L'Artishow pour la réalisation d'un concert intergénérationnel: Le jazz d'une génération à l'autre;
- de développer un partenariat entre les productions musicales L'Artishow et la Commission jeunesse afin de permettre à des jeunes et moins jeunes de milieux défavorisés, la participation à des comédies musicales produites par L'Artishow.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 2 000 \$ aux productions musicales L'Artishow, 432, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau, Québec, J9A 1M7, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Module de la culture et des loisirs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59130-971	2 000 \$	Politique familiale - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-59130-999	2 000 \$		Politique familiale - Autres
02-59130-971		2 000 \$	Politique familiale - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-787

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 17 - 23 671,81 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 18 - 529 779,09 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 18 - 8 805,96 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 15 - 82 344,25 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 17, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 18, la liste des réquisitions numéro 18 et la liste des embauches numéro 15 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 17	Pièces de comptes à payer	23 671,81 \$	4 au 8 mai 2009
Liste PD numéro 18	Pièces de comptes à payer	529 779,09 \$	4 au 8 mai 2009
Liste des réquisitions numéro 18	Pièces de comptes à payer	8 805,96 \$	4 au 8 mai 2009
Liste des embauches numéro 15	Embauche de personnel temporaire	82 344,25 \$	27 avril au 1 ^{er} mai 2009

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-788

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-17 POUR LA PÉRIODE DU 30 AVRIL AU 6 MAI 2009**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-17 d'un montant de 966 202,22 \$ pour la période du 30 avril au 6 mai 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-789

CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIF À UNE CORRECTION CLÉRICALE À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2009-427 ADOPTÉE PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF LE 18 MARS 2009

Le greffier de la Ville de Gatineau dépose un procès-verbal certifiant qu'en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, il a corrigé une erreur cléricale à la résolution numéro CE-2009-427 adoptée lors de la séance du comité exécutif du 18 mars 2009.

Article 92.1

Le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil, du comité exécutif, pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le greffier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil, du comité exécutif, selon le cas, une copie du document modifié et du procès-verbal de correction.

CE-2009-790

PARTICIPATION MUNICIPALE À L'ÉVÉNEMENT « LE RELAIS POUR LA VIE » - PARC MCANDREW - 5 JUIN 2009 - 150 \$

CONSIDÉRANT QU'un événement de sensibilisation au cancer « Le relais pour la vie » aura lieu le 5 juin 2009 dans plusieurs endroits au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est sensible à cette cause et désire s'associer à l'organisation en fournissant les services et les équipements nécessaires au bon déroulement de l'événement « Le relais pour la vie »;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue de l'événement « Le relais pour la vie » qui se déroulera au parc McAndrew le 5 juin 2009, entre 17 h et 7 h, et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

De plus, ce comité autorise le prêt et la fourniture des équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement.

L'organisme devra dégager la Ville de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de cette activité et s'engage à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville comme assurée additionnelle et à fournir, avant la tenue de l'événement, au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71526-134	150 \$	Transport, équipement et ameublement - Rémunération régulière - Temporaires - Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-791

SUBVENTION DE 3 400 \$ - SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL - CONFÉRENCE JEAN XXIII - DISTRICTS ÉLECTORAUX DES PROMENADES ET DU VERSANT - LUC ANGERS ET JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 400 \$ à l'ordre de la Société Saint-Vincent de Paul, conférence Jean XXIII, à l'attention de madame Claire Cayen, présidente, 1194, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8T 6H3, à titre de subvention pour l'organisation de nombreuses activités pour les démunis de la communauté.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11601-972-31248	1 000 \$	Subventions - Unions civiles Subventions
02-11411-972	2 000 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11412-972	400 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-41913	1 000 \$		Frais pour unions civiles - Subventions
02-11601-972		1 000 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-792

SUBVENTION DE 850 \$ - COMITÉ DE LA FÊTE DE LA PÊCHE - 12 AU 14 JUIN 2009 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 850 \$ à l'ordre du Comité de la Fête de la Pêche, à l'attention de monsieur Jean Pichette, 38, rue du Saguenay, Gatineau, Québec, J8P 7J6, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu les 12, 13 et 14 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11405-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11407-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions
02-11408-972	500 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-793

SUBVENTION DE 400 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - RELAIS POUR LA VIE - 19 JUIN 2009 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer, à l'attention de madame Lorraine Lanthier, 131, boulevard Lorrain, Gatineau, Québec, J8P 2E8, à titre de subvention pour l'événement Le Relais pour la vie qui aura lieu le 19 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions
02-11410-972	50 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11415-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-794

SUBVENTION DE 450 \$ - FONDATION NATHALIE ST-JEAN - B.B.Q. ANNUEL - 21 JUIN 2009 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de la Fondation Nathalie St-Jean, à l'attention de monsieur Stéphane Girard, 1356, rue Elzéar, Gatineau, Québec, J8R 2G4, à titre de subvention pour l'organisation du B.B.Q. annuel qui aura lieu le 21 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11406-972	75 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint- Raymond-Vanier - Subventions
02-11411-972	250 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11414-972	25 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-795

SUBVENTION DE 300 \$ - CLUB GYM-ACTION DE GATINEAU - SOIRÉE DE GALA - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de Club Gym-Action de Gatineau, à l'attention de madame Julie Gauvreau, 795, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8T 8M3, à titre de subvention pour la soirée de gala qui se tiendra à l'école du Versant de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	25 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11404-972	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11411-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-796

SUBVENTION DE 200 \$ - ÉCOLE RAYMOND - SERVICE DE GARDE LA RIBAMBELLE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'école Raymond, à l'attention de monsieur Sylvain Bélec, 385, rue Brébeuf, Gatineau, Québec, J8P 5W2, à titre de subvention pour l'organisation des activités de fin d'année du service de garde La Ribambelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-797

SUBVENTION DE 100 \$ - CÉGEP DE L'OUTAOUAIS - 17^e ÉDITION DE L'INTERCOLLÉGIAL QUÉBÉCOIS DU CINÉMA ÉTUDIANT - 4 AU 7 JUIN 2009 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET DU LAC-BEAUCHAMP - CLAUDE MILLETTE ET AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Cégep de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Stéphane-Albert Boulais, 333, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6M4, à titre de subvention pour la 17^e édition de l'Intercollégial québécois du cinéma étudiant qui aura lieu du 4 au 7 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-798

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL - FONDATION POUR LES AÎNÉS DE L'OUTAOUAIS - VIN ET FROMAGE - 3 OCTOBRE 2009 - 685 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière, messieurs les conseillers Patrice Martin, Claude Millette, Pierre Phillion, Simon Racine, Denis Tassé et Aurèle Desjardins à participer à un vin et fromage organisé par la Fondation pour les aînés de l'Outaouais le 3 octobre 2009.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 125 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 685 \$ à l'ordre de la Fondation pour les aînés de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Yvon Sabourin, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11405-972	70 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11406-972	70 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11407-972	70 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond–Vanier - Subventions
02-11408-972	70 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11409-972	170 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
02-11410-972	70 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11412-972	70 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11414-972	70 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-799

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL - ACADEMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS - 11 JUIN 2009 - 355 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Claude Millette, Pierre Phillion et Aurèle Desjardins à participer à une activité le 11 juin 2009 au profit de l'Académie des retraités de l'Outaouais.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 100 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 355 \$ à l'ordre de l'Académie des retraités de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jean Bernier, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11406-972	85 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11407-972	85 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond–Vanier - Subventions
02-11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11414-972	85 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-800

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA FONDATION DU CARREFOUR DE LA MISÉRICORDE - 8 JUIN 2009 - 300 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Denis Tassé et Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée par la Fondation du Carrefour de la Miséricorde le 8 juin 2009.

De plus, ce comité autorise messieurs les conseillers Claude Millette, Pierre Phillion et Joseph De Sylva à subventionner cette activité pour un montant de 180 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Fondation du Carrefour de la Miséricorde, à l'attention de monsieur Bernard W. Morissette, président, 355, rue Laviolette, Gatineau, Québec, J8P 5Z1 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11406-972	30 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions
02-11410-972	60 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11414-972	60 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-801

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL - ASSOCIATION POUR L'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE DE L'OUTAOUAIS - 4 JUIN 2009 - 250 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Pierre Phillion et Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée par l'Association pour l'intégration communautaire de l'Outaouais qui aura lieu le 4 juin 2009.

De plus, ce comité autorise messieurs les conseillers Claude Millette et Joseph De Sylva à subventionner cette activité pour un montant de 100 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de l'Association pour l'intégration communautaire de l'Outaouais, 10, rue Noël, bureau 107, Gatineau, Québec, J8Z 3G5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11407-972	120 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions
02-11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11414-972	30 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-802

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL - ASSOCIATION POUR ENFANTS AYANT DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE - DÉGUSTATION CHOCOLATÉE - 21 MAI 2009 - 100 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Claude Millette à participer à une activité organisée par l'Association pour enfants ayant des troubles d'apprentissage qui aura lieu le 21 mai 2009.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Luc Angers à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'AQETA (Association pour enfants ayant des troubles d'apprentissage), 109, rue Wright, Gatineau, J8X 2G7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-803

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN RIEL - RENCONTRE CONCERNANT LA FORÊT BOUCHER - QUÉBEC - 20 MAI 2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Alain Riel à assister à une rencontre concernant la Forêt Boucher à Québec le 20 mai 2009 et à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-314 – Conseil municipal – Frais de déplacement, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-804

SUBVENTION DE 800 \$ - AVIATEURS ET PILOTES DE BROUSSE DU QUÉBEC - TOUR AÉRIEN INTERPROVINCIAL 2009 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre des Aviateurs et pilotes de brousse du Québec, à l'attention de monsieur Michael Dixon, représentant régional, 1276, rue Bélanger, Montréal, Québec, H2S 1H9, à titre de subvention pour le Tour aérien interprovincial qui aura lieu le 4 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11401-972	50 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
02-11402-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11403-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11404-972	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
02-11405-972	25 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11406-972	25 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions
02-11410-972	25 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11413-972	25 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions
02-11415-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11416-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-805

SUBVENTION DE 400 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - RELAIS POUR LA VIE - 5 JUIN 2009 - CABINET DU MAIRE ET DISTRICTS ÉLECTORAUX DE HULL ET DE BUCKINGHAM - MARC BUREAU, DENISE LAFERRIÈRE ET JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer, 15, rue Buteau, bureau 105, Gatineau, Québec, J8Z 1Z4, à titre de subvention pour Le Relais pour la vie qui aura lieu le 5 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	150 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11417-972	200 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-806

SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB RICHELIEU DE BUCKINGHAM - SOUPER ANNUEL D'HOMARDS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club Richelieu Buckingham, à l'attention de madame France Lamothe, case postale 112, Gatineau, Québec, J8L 2X1, à titre de subvention pour le souper annuel d'homards qui aura lieu le 30 mai 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11417-972	200 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-807

SUBVENTION DE 125 \$ - ASSOCIATION RÉGIONALE DE BADMINTON DE L'OUTAOUAIS - ACTIVITÉ DU 23 MAI 2009 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET DU LAC-BEAUCHAMP - CLAUDE MILLETTE ET AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre de l'Association régionale de badminton de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Claude Tessier, 420, rue Davidson Est, Gatineau, Québec, J8R 2P5, à titre de subvention dans le cadre d'une activité de levée de fonds qui aura lieu le 23 mai 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11406-972	25 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-808

SUBVENTION DE 100 \$ - ENTRAIDE FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre d'Entraide familiale de l'Outaouais, à l'attention de madame Diane Tremblay, directrice générale, 310-B, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L1, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité de levée de fonds qui aura lieu le 16 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-809

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - SOUPER ANNUEL DE HOMARDS - CLUB RICHELIEU AYLMEYER - 6 JUIN 2009 - 240 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Frank Thérien, André Laframboise, Alain Riel et Claude Millette à participer au souper annuel de homards du Club Richelieu Aylmer qui aura lieu le 6 juin 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 240 \$ à l'ordre du Club Richelieu Aylmer, case postale 385, Gatineau, Québec, J9H 5E7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11401-972	60 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
02-11402-972	60 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11403-972	60 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11406-972	60 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11403-694	100 \$		Alain Riel - De Deschênes - Articles promotionnels
02-11403-972		100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-810

SUBVENTION DE 100 \$ - SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS - ACTIVITÉ DES 1^{ER} ET 2 JUIN 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois, à l'attention de monsieur Christian St-Jacques, 720, montée Paiement, Gatineau, Québec, J8R 4A3, à titre de subvention dans le cadre d'une activité de levée de fonds les 1^{er} et 2 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-811

SUBVENTION DE 150 \$ - CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN ADMINISTRATION, COMMERCE ET SECRÉTARIAT DE GATINEAU - REMISE DES DIPLÔMES - 30 MAI 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre du Centre ACS, à l'attention de madame France Telmosse, 183, rue Broadway Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3T6, à titre de subvention pour la remise des diplômes qui aura lieu le 30 mai 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11414-972	150 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-812

SUBVENTION DE 700 - CLUB DE GYMNASTIQUE D'AYLMER - OMNIGYM - CHAMPIONNAT NATIONAL - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre du Club de gymnastique d'Aylmer, OMNIGYM, à l'attention de madame Amanda Tambakopoulos, case postale 76024, succursale Galeries d'Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 6W0, à titre de subvention pour le Championnat canadien qui aura lieu du 1^{er} au 7 juin 2009 à Hamilton, Ontario.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11401-972	150 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
02-11402-972	150 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11403-972	150 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11404-972	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
02-11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions
02-11409-972	50 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11403-694	150 \$		Alain Riel - De Deschênes - Articles promotionnels
02-11403-972		150 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-813

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - VIN ET FROMAGE – SOCIÉTÉ POUR LA PRÉVENTION CONTRE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX DE L'OUTAOUAIS - 25 MAI 2009 - 200 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Patrice Martin, Pierre Phillion, Denis Tassé et Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée par la Société pour la prévention contre la cruauté envers les animaux de l'Outaouais qui aura lieu le 25 mai 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Société pour la prévention contre la cruauté envers les animaux de l'Outaouais, 132, rue de Varennes, Gatineau, Québec, J8T 8G5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11405-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond–Vanier - Subventions
02-11410-972	50 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-814

SOUSSION 2009 SP 146 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉLECTIONS - SERVICE DU GREFFE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Innovision+, 410, boulevard Charest Est, bureau 430, Québec, Québec, G1K 8G3 pour la prestation de services professionnels spécialisés en élection pour un montant total de 291 831,31 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 mai 2009, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité, après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-14400-419-71819	278 904,12 \$	Élections - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	12 927,19 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-815
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2009-1071

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR STÉPHANE LAROCQUE AU POSTE D'OPÉRATEUR I, EAU POTABLE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Stéphane Larocque au poste d'opérateur I, Eau potable au Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Stéphane Larocque sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Stéphane Larocque est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41214-114 – Usine d'eau potable Gatineau – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-816

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR ROBERT ROCHER AU POSTE DE SOUDEUR - DIVISION DE LA GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de soudeur(euse) à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-225 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Robert Rocher au poste de soudeur à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Robert Rocher sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Robert Rocher sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Robert Rocher a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30810-114 – Atelier mécanique - Général – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-817

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SYLVIE LÉGER AU POSTE DE PRÉPOSÉE AU CENTRE D'APPELS NON-URGENTS - CENTRE D'APPELS NON-URGENTS - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé(e) au Centre d'appels non-urgents du Centre d'appels non-urgents de la Direction générale (poste numéro 311-BLC-002 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Sylvie Léger au poste de préposée au Centre d'appels non-urgents du Centre d'appels non-urgents de la Direction générale.

Le salaire de madame Sylvie Léger sera celui de la classe 4, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Sylvie Léger est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13810-112 – Centre d'appels non-urgents – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-818

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CAROLE GRÉGOIRE AU POSTE DE COMMIS DE BUREAU - DIVISION DE LA COMPTABILITÉ - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis de bureau à la Division de la comptabilité du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-040 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Carole Grégoire au poste de commis de bureau à la Division de la comptabilité du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-040 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Carole Grégoire sera celui de la classe 2, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Carole Grégoire est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-819

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME PAULINE BOURQUE AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION - SERVICES DES AFFAIRES JURIDIQUES - SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire de direction au Service des affaires juridiques des Services juridiques (poste numéro SAJ-BLC-001 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Pauline Bourque au poste de secrétaire de direction au Service des affaires juridiques des Services juridiques (poste numéro SAJ-BLC-001 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Pauline Bourque sera celui de la classe 6, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Pauline Bourque est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conformément à la permanence de madame Anne Théberge prévue le 9 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-112 – Affaires juridiques – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-820

RETRAITE DE MESSIEURS CLAUDE DAIGLE ET JEAN MÉNARD - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE messieurs Claude Daigle et Jean Ménard ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Claude Daigle, opérateur III.5	Service de l'environnement	27 ans	1 ^{er} mai 2009
Jean Ménard, évaluateur 1	Service d'évaluation et des transactions immobilières	35 ans et 6 mois	1 ^{er} janvier 2010

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à messieurs Claude Daigle et Jean Ménard leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-821

DÉMISSION DE MONSIEUR ROGER-YVES MÉNARD - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roger-Yves Ménard a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui lui sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Roger-Yves Ménard	Service des travaux publics	1 ^{er} mai 2009

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Roger-Yves Ménard pour ses services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-822

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2009-273 CONCERNANT L'ENGAGEMENT À L'ESSAI ET LA PERMANENCE DE MADAME CHRISTINE CHAPADEAU AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIVE - DIVISION DU STATIONNEMENT, DE LA BRIGADE SCOLAIRE ADULTE ET DU CONTRÔLE ANIMALIER - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-273 en date du 18 février 2009, acceptait l'engagement à l'essai et la permanence de madame Christine Chapadeau au poste de commis administrative à la Division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier du Service de police;

CONSIDÉRANT QUE madame Christine Chapadeau a demandé de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau et réintégrer son statut d'employée temporaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2009-273 adoptée le 18 février 2009 afin de réintégrer madame Christine Chapadeau sur la liste des employés temporaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-823*

MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2774 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES, POLICIERS ET POMPIERS DE LA VILLE DE HULL AFIN DE PRÉVOIR L'AMÉLIORATION DES PRESTATIONS DES PARTICIPANTS COLS BLANCS À CE RÉGIME

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation actuarielle du régime de retraite des fonctionnaires, policiers et pompiers de la Ville de Hull fait état d'un surplus en date du 31 décembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE le règlement du régime prévoit des dispositions sur l'utilisation du surplus attribuable au groupe des employés cols blancs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ces dispositions, le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. a convenu d'affecter ce surplus à la bonification de leurs prestations;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier le texte du régime de retraite des fonctionnaires, policiers et pompiers de la Ville de Hull afin de préciser la bonification des prestations applicables aux cols blancs;

CONSIDÉRANT QUE l'article 464 (11) de la Loi sur les cités et villes autorise à modifier, par voie de résolution, les règlements municipaux qui concernent un ou des régimes de retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la modification au Règlement numéro 2774 concernant le régime de retraite des fonctionnaires, policiers et pompiers de la Ville de Hull conformément aux dispositions de l'annexe A, laquelle annexe fait partie intégrante de la présente résolution.

Le secrétaire du Comité de retraite est autorisé, avec le greffier, à soumettre cette modification à la procédure d'approbation prévue par la Loi sur les cités et villes.

Les dispositions en annexe prennent effet aux dates prévues après avoir reçu les approbations requises en vertu des lois.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-824*

MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 438-2007 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN DE PRÉVOIR L'AMÉLIORATION DES PRESTATIONS DES EMPLOYÉS COLS BLANCS QUI PARTICIPAIENT AU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES, POLICIERS ET POMPIERS DE LA VILLE DE HULL AU 31 DÉCEMBRE 2006

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation actuarielle du régime de retraite des fonctionnaires, policiers et pompiers de la Ville de Hull fait état d'un surplus en date du 31 décembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE le règlement du régime prévoit des dispositions sur l'utilisation du surplus attribuable au groupe des employés cols blancs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ces dispositions, le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. a convenu d'affecter ce surplus à la bonification de leurs prestations;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier le texte du régime de retraite des employés cols blancs de la Ville de Gatineau afin de refléter les dispositions applicables aux employés cols blancs de l'ex-Ville de Hull;

CONSIDÉRANT QUE l'article 464 (11) de la Loi sur les cités et villes autorise à modifier, par voie de résolution, les règlements municipaux qui concernent un ou des régimes de retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la modification au Règlement numéro 438-2007 concernant le régime de retraite des employés cols blancs de la Ville de Gatineau conformément aux dispositions de l'annexe A, laquelle annexe fait partie intégrante de la présente résolution.

Le secrétaire du comité de retraite est autorisé, avec le greffier, à soumettre cette modification à la procédure d'approbation prévue par la Loi sur les cités et villes.

Les dispositions en annexe prennent effet aux dates prévues après avoir reçu les approbations requises en vertu des lois.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-825*

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-09-08 - MUTATION DE L'EMPLOYÉ 104898 ET ABOLITION DU POSTE FIN-BLC-016

CONSIDÉRANT QUE l'employé 104898 bénéficie d'un droit acquis à un horaire hebdomadaire de 32,5 heures en vertu de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE l'employé est détenteur du poste d'acheteur FIN-BLC-016 et qu'il est le seul acheteur avec un horaire hebdomadaire de 32,5 heures;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'acheteur FIN-BLC-011 est vacant, suite à la mutation de l'employé 103851 au poste FIN-BLC-015;

CONSIDÉRANT la volonté du Service des finances d'abolir un poste d'acheteur;

CONSIDÉRANT la possibilité pour l'employé 104898 de choisir un horaire de 35 heures par semaine dans l'éventualité d'une mutation en vertu de la convention collective :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner la lettre d'entente ENT-BLC-09-08 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. afin de permettre la mutation de l'employé 104898 et l'abolition du poste d'acheteur FIN-BLC-016, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente;
- d'abolir le poste d'acheteur FIN-BLC-016 et d'autoriser le Service des ressources humaines à modifier l'organigramme en conséquence.

Le directeur général adjoint, Administration et finances, le directeur du Service des ressources humaines et le directeur du Service des finances sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-09-08.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-826*

POLITIQUE NUMÉRO RH-SST-2009-01 CONCERNANT LA GESTION DE LA PRÉSENCE AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la politique de la gestion de la présence au travail est prévue au plan stratégique en santé et sécurité du travail présenté au conseil municipal le 20 janvier 2004;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire compléter le volet de la présence au travail du règlement concernant le code d'éthique des employés de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire faire connaître à l'ensemble de ses employés et de ses gestionnaires les orientations organisationnelles en matière de présence au travail :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter la politique numéro RH-SST-2009-01 concernant la gestion de la présence au travail.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-827

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR GAÉTAN DURAND AU POSTE D'OPÉRATEUR B - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) B au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-030 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Gaétan Durand au poste d'opérateur B au Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Gaétan Durand sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Gaétan Durand sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Gaétan Durand a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-31310-114 (hiver) – Déblaiement et enlèvement de la neige et 02-31220-114 (été) – Chemins ruraux – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-828

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SIMON CADORET AU POSTE DE RESPONSABLE DES PROGRAMMES ET DES OPÉRATIONS DU CENTRE SPORTIF - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2009-172 en date du 10 février 2009, acceptait des modifications à la structure organisationnelle du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs :

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable des programmes et des opérations du Centre sportif du Services des loisirs des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs (poste numéro LSC-CAD-009 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Simon Cadoret au poste de responsable des programmes et des opérations du Centre sportif du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs (poste numéro LSC-CAD-009 au plan d'effectifs des cadres).

Le salaire de monsieur Simon Cadoret sera établi à la classe 4, 7^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Simon Cadoret est assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Simon Cadoret sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71168-115 – Complexe sportif – Activités récréatives – Programmes – Réguliers – Non-syndiqués

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-829

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR GUY BRUNEAU AU POSTE DE GESTIONNAIRE - COMPLEXE AQUATIQUE DE BUCKINGHAM - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE les services de monsieur Guy Bruneau ont été retenus par délégation de pouvoir (délégation numéro 72595) pour la période du 1^{er} janvier au 30 mars 2009;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Guy Bruneau au poste de gestionnaire du complexe aquatique de Buckingham du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs pour la période du 31 mars au 31 mai 2009 et que la dépense prévue à cette fin dépassera la limite de 25 000\$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Guy Bruneau au poste de gestionnaire du complexe aquatique de Buckingham du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs pour la période du 31 mars au 31 mai 2009.

Le salaire de monsieur Guy Bruneau sera celui de la classe 3, 6^e échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71314-135 – Programme centre aquatique Lucien-Houle-Buckingham – Rémunération régulière – Temporaire – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-830

OPINIONS JURIDIQUES - CENTRE ROBERT-GUERTIN

CONSIDÉRANT QUE le 12 mai 2009, le comité plénier a souhaité obtenir copie des opinions juridiques préparées par le cabinet Bélanger Sauvé concernant la rénovation du centre Robert-Guertin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, malgré les dispositions de l'article 31 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), souhaite donner l'accès à ces opinions;

CONSIDÉRANT QUE la Ville renonce ainsi au privilège d'invoquer la confidentialité et le secret professionnel liés à ces opinions juridiques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité donne accès aux opinions juridiques préparées en date des 24 et 25 mars, 20 avril et 11 mai 2009 par le cabinet Bélanger Sauvé concernant la rénovation du centre Robert-Guertin.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c RICHARD D'AURAY
Greffier adjoint et secrétaire
Comité exécutif